

Éviter d'enterrer les Poilus une seconde fois

Faute d'héritiers connus, des milliers de tombes de Poilus risquent de tomber dans un oubli définitif. L'association Le Souvenir français invite les municipalités à veiller au devoir de mémoire envers ceux qui sont tombés pour la France. Et ils sont très nombreux dans la région.



Christian Allard, délégué général du Nord de l'association Le Souvenir français, ne veut pas que les Poilus tombent dans l'oubli. PHOTOS SÉBASTIEN JARRY

PAR PIERRE-LAURENT FLAMEN
pflamen@lavoxdunord.fr

RÉGION. Famille Peugny-Glorieux. Dans un coin très à l'écart du vieux cimetière de Bourbourg, la tombe est engoncée entre plusieurs sépultures et le grillage qui la sépare de maisons de lotissement. Des herbes folles entourent la stèle, prêtes à l'attaque. Visiblement, personne n'est venu entretenir la tombe depuis plusieurs années. Les noms sur la pierre sont à peine lisibles. Seul un médaillon en porcelaine montrant un soldat en uniforme brille sous le doux soleil de cette fin octobre. Un Poilu. Christian Allard, délégué général du Souvenir français du Nord, nous en dit plus sur ce soldat à deux doigts de tomber dans l'oubli : « Il s'agit du caporal Frédéric Peugny. Il a été tué le 29 mars 1918 à Thiescourt dans l'Oise. Il est né à Bourbourg en

1888. » Ce caporal fait partie de 1,4 million de soldats morts pour la France lors de la Première Guerre mondiale. Il est aussi un des 300 000 « morts pour la France » rendus aux familles après le premier conflit mondial.

« PLACE AUX JEUNES »

Et c'est au sujet de ces 300 000 morts que le Souvenir français veut alerter l'opinion et les pouvoirs publics. Parce que pour les 700 000 soldats enterrés dans des carrés militaires, plus de problème *a priori*. En 1915, le gouvernement français a adopté une loi garantissant une sépulture pour l'éternité aux soldats français tombés pour leur pays. L'Office national des anciens combattants veille sur eux. Pour les 400 000 soldats jamais retrouvés, plus de problème non plus, si l'on peut dire. Mais pour les 300 000 soldats rendus aux familles... « Quand une tombe se délabre, la municipalité se doit d'in-

tervenir. Et souvent, elle tente de récupérer la tombe. » Parce que dans les cimetières comme ailleurs, on a besoin d'espace. Comme le chantait Georges Bras-

« S'il n'y a plus de famille, on dit aux municipalités de reprendre la tombe mais de préserver les restes du Poilu. »



sens, « place aux jeunes, en quelque sorte ». Des messages fleurissent alors sur ces tombes visiblement abandonnées : « Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. » Après plusieurs années, sans manifestation d'un membre de la famille du ou des défunts, la municipalité récupère la concession. « Les os sont alors déposés dans une cassette et placés dans un ossuaire. » Anonyme, l'ossuaire.

NI DENTELLE NI SENTIMENT PATRIOTIQUE

Autre préoccupation du Souvenir français, les municipalités font souvent appel à des sociétés privées pour « faire le ménage » dans les cimetières. « Elles font les recherches, établissent la désinfection des tombes. Mais elles ne donnent pas dans la dentelle et le sentiment patriotique. » D'où les propositions que le Souvenir français fait aux municipalités :

« S'il n'y a plus de famille, on dit aux municipalités de reprendre la tombe mais de préserver les restes du Poilu. Ensuite, soit on cofinancera une tombe individuelle, soit il y a plusieurs tombes avec plusieurs corps de soldats, et on finance une tombe commune. » Les noms des Poilus resteront ainsi gravés. Pour encore un petit moment d'éternité. ■

LE SOUVENIR FRANÇAIS EN DATES

1887. création du Souvenir français, au lendemain de la guerre de 1870. Le projet est de donner une sépulture individuelle à tous les soldats.
Années 1900. apparition des premiers monuments aux morts.
1915. création du statut de « Mort pour la France ».
Années 1920. les monuments aux morts fleurissent dans tous les villages de France.